RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1962

2me CIRCONSCRIPTION - TOURNON

Appel de M. Louis ROCHE-DEFRANCE

Candidat Républicain Indépendant

DÉPUTÉ SORTANT

CHERES ELECTRICES, CHERS ELECTEURS

Il y a quatre ans, vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour représenter notre circonscription à l'Assemblée Nationale.

Fort de la confiance que vous m'avez alors si largement manifestée, j'ai, dans l'exercice de mon mandat parlementaire, tenu toutes mes promesses et rempli tous mes engagements avec un maximum de conscience, de dévouement et, le plus souvent, d'efficacité. Certain d'avoir été, en toutes circonstances, et pour l'immense majorité d'entre vous, l'interprète fidèle de votre volonté, de vos aspirations et de vos espoirs, je considère comme un devoir de solliciter à nouveau vos suffrages le 18 Novembre procnain.

MON ACTION

I — SUR LE PLAN DE LA CIRCONSCRIPTION ET DU DEPARTEMENT

Vous me connaissez tous maintenant et vous savez mon attachement à notre terre ardéchoise. Vous savez aussi que je me suis toujours penché sur tous vos problèmes locaux, personnels ou collectifs.

J'ai visité régulièrement les communes et je n'ai jamais marchandé mon concours et mon appui à mes collègues Maires ou Conseillers Généraux pour les aider à améliorer les conditions et le cadre de votre vie quotidienne.

II — SUR LE PLAN NATIONAL

Au-dessus des étiquettes politiques et des querelles de Partis, je n'ai écouté que ma raison et ma conscience pour déterminer mon attitude et pour émettre mes votes. Si je n'ai jamais accepté d'être un inconditionnel, je me suis par contre toujours refusé d'être un opposant systématique à la politique gouvernementale.

Pour moi, être inconditionnel c'est faire abstraction de sa personnalité, de sa dignité d'homme libre et de son utilité d'élu de la nation. Etre opposant systématique, c'est faire preuve de sectarisme, d'incompréhension, c'est enfin se vouer à une attitude stérile et inefficace.

J'AI VOTE LES MOTIONS DE CENSURE :

— le 27 Novembre 1959 quand le Gouvernement, **méconnaissant les droits sacrés des Anciens Combattants**, leur a supprimé la modeste retraite qui était cependant le témoignage de reconnaissance de la Nation.

— le 5 Mai 1960, quand le Gouvernement ne voulant pas entendre **les justes revendications du monde paysan** a refusé de convoquer le Parlement, aggravant ainsi un malaise pleinement justifié et retardant des décisions d'ailleurs imparfaites et incomplètes qu'il a dû, par la suite, prendre contraint et forcé.

— les 24 Octobre 1960, 22 Novembre 1960 et 6 Décembre 1960, quand le gouvernement a imposé **la Force de Frappe** que je considère comme un **gaspillage onéreux** alors que notre pays souffre durement d'un net sous-équipement, que nos campagnes, en particulier, manquent de ressources pour leurs chemins, leurs adductions d'eau et pour tout ce qui touche à leur équipement et leur modernisation et que nos vieillards connaissent des conditions de vie misérables.

— enfin, le 5 Octobre dernier, quand **le Gouvernement ne respectant plus le droit sacré de la Représentation Nationale** et ignorant l'avis des plus hautes instances de l'Etat, le Comité Constitutionnel et le Conseil d'Etat, **a modifié illégalement l'esprit et la lettre de la Constitution** adoptée en 1958 par plus de 80 % du peuple Français et par conséquent par l'immense majorité d'entre nous.

Mais si, dans ces circonstances précises, j'ai manifesté mon opposition au Gouvernement, **je ne lui ai jamais refusé ma confiance et mes votes quand ses propositions ou ses décisions étaient pleinement conformes à l'intérêt général.** Il serait d'ailleurs injuste de porter une condamnation absolue sur tout ce qui a été accompli durant ces quatre ans et je n'en veux pour preuve que la stabilité et la solidité de notre Franc que j'ai épaulé et soutenu en votant les budgets de la nation.

MON ACTION POUR L'AVENIR

Confiant dans la fidélité de vos suffrages, c'est dans le même esprit que je remplirai le nouveau mandat que vous m'aurez confié **en gardant toujours la même indépendance à l'égard du Pouvoir comme à l'égard des Partis Politiques, vous permettant ainsi de donner le sens d'une très large union à ma candidature.**

Mon programme de 1958 auquel vous avez largement souscrit, trouvera un prolongement naturel dans la future Assemblée Nationale et continuera à déterminer mon action et mes votes tant sur les grands problèmes nationaux que sur toutes les questions intéressant plus directement notre département et notre circonscription,

Si, me confirmant votre confiance, vous me faites l'honneur de me désigner une deuxième fois pour vous représenter à l'Assemblée Nationale, vous savez avec quels scrupules et quel dévouement je ferai face aux engagements contractés vis-à-vis de vous.

MON ACTION D'HIER REPOND DE CELLE DE DEMAIN.

NE PERDEZ PAS VOTRE VOTE ! VOTEZ **SANS RATURE** Louis ROCHE-DEFRANCE et Louis Félix SERVE car tout bulletin RECTIFIE **EST NUL.**

VIVE LA CIRCONSCRIPTION ! VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LA FRANCE !

Louis Roche-Defrance

Candidat Républicain Indépendant — Député Sortant

Président de la Commission des Finances du Conseil Général
Maire de Tournon
Chevalier de la Légion d'Honneur — Officier du Mérite Social

Remplaçant éventuel : M. Louis Félix SERVE

CONSEILLER GENERAL DE SERRIERES — Maire de Félines
Vice-Président du Conseil Général
Président de la Commission de l'Agriculture du Conseil Général
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Annonay-Serrières
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU : LE CANDIDAT

Imp. MOUSSEL - VALETTE, Tournon